



1

RAPPORT DE PRESENTATION

1.5b

Bilan de la concertation

SCoT arrêté par délibération du Conseil syndical le 25 juin 2013

SCoT approuvé par délibération du Conseil syndical le 18 mars 2014

Sommaire

| | |
|---|----|
| 6.1. Une concertation basée sur l'information et l'accès aux documents | 3 |
| 6.2. Une concertation enrichie par la participation du public | 13 |
| 6.3. Une concertation aboutie grâce aux rencontres avec les acteurs du territoire | 17 |

La concertation est une procédure obligatoire dont les modalités sont fixées par le maître d'ouvrage du document d'urbanisme. Elle est mise en œuvre tout au long de l'élaboration du document et vise à permettre à la population, aux associations ainsi qu'à l'ensemble des personnes intéressées d'accéder à une information suffisante pour appréhender le contenu du projet.

La concertation fait appel à une forme de démocratie participative au niveau de la planification territoriale puisqu'elle répond aux principes d'information et de participation consacrés au niveau constitutionnel en droit de l'environnement. Enfin, cette procédure met en œuvre le droit d'accès aux documents administratifs pour le public.

Le présent bilan de la concertation vise à montrer que le maître d'ouvrage du SCoT du Pays Thur Doller a bien respecté les modalités de concertation qu'il s'était lui-même fixé, au titre des dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, lors de la délibération du 25 janvier 2008.

Modalités de la concertation

Lors de sa séance du 25 janvier 2008, le Comité syndical du SCoT du Pays Thur Doller a arrêté les modalités de concertation qu'il se fixe pour l'élaboration du SCoT.

La concertation doit associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

La concertation autour de l'élaboration du SCoT du Pays Thur Doller vise à informer la population comprise dans le périmètre du schéma de l'avancée et du contenu des différentes étapes.

Il s'agit également de mettre en place une possibilité de dialogue pour la population, c'est-à-dire un droit de réponse offert aux habitants, aux associations et autres personnes concernées afin de leur permettre de prendre part à la détection des enjeux, de leur permettre d'émettre des suggestions concernant les orientations et objectifs du SCoT, ou encore de leur donner la possibilité de formuler des avis sur les dispositions envisagées.

Tout cela a permis d'enrichir le projet de SCoT.

6.1. Une concertation basée sur l'information et l'accès aux documents

« Les études préalables à l'élaboration du SCOT sont tenues à la disposition du public jusqu'à l'arrêt du projet. Conformément à l'article L.121-2 du code de l'urbanisme, il en va de même pour les éléments « portés à connaissance » par l'Etat, qui seront tenus à la disposition du public.

Les documents mis à la disposition du public seront actualisés au cours de l'élaboration du projet de SCOT. Cette mise à disposition se fera aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- Au siège du Syndicat Mixte, 5 rue Gutenberg à Vieux Thann,
- Au siège de chacune des 4 communautés de communes existantes sur le territoire du Syndicat mixte : communauté de communes du Pays de Thann, communauté de communes de la Vallée de Saint Amarin, communauté de communes de Cernay et environs, communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Le public pourra faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet dans les locaux susmentionnés ou par courrier adressé au Syndicat mixte au 5 rue Gutenberg à Vieux Thann.

Sur le site Internet www.pays-thur-doller.fr le public pourra aussi trouver toutes les informations utiles sur l'avancement des études et contribuera ainsi à la mise en œuvre de la concertation « à domicile ». »

Extrait de la délibération du Comité syndical du 25 janvier 2008.

Depuis le lancement de la réflexion sur l'opportunité d'élaborer un SCoT pour le territoire du Pays Thur Doller jusqu'à l'adoption définitive du document, la presse a également constitué un vecteur pour relayer l'information auprès du grand public.

► Les articles dans la presse locale :

- 07/12/2011 : Cernay : le Schéma de Cohérence Territoriale expliqué au public (L'Alsace)
- 07/12/2011 : Le SCoT à la loupe (DNA)
- 15/11/2011 : L'asphyxie routière à l'heure du SCoT (DNA)
- 09/11/2011 : Pays Thur Doller Quel urbanisme pour demain (l'Alsace)
- 09/11/2011 : Une stratégie d'organisation (DNA)
- 09/11/2011 : Vallée de Saint-Amarin Réunion publique pour le SCoT (L'Alsace)
- 05/11/2011 : Pays Urbanisme : tous les avis sur le SCoT sont les bienvenus (l'Alsace)

2011



- Le mode d'emploi du SCoT (objectifs, étapes, contenu) est expliqué aux lecteurs.
- Les premiers chiffres clés du projet sont annoncés (croissance démographique, production annuelle de logements et limitation de la consommation foncière...).
- Les 4 réunions publiques d'information sont annoncées dans la presse écrite.



- Le public est tenu informé des enjeux du SCoT en matière d'urbanisme et de planification et de l'avancement du projet.
- Les réunions publiques sont relayées par la presse qui invite le grand public à y prendre part dans le cadre de la concertation. L'avis de la population est fortement sollicité.
- Les citoyens peuvent réagir sur le Web avec la communication de l'adresse du site internet du Pays et de la rubrique dédiée au SCoT.

SAINT-AMARIN / MASEVAUX ■ MARDI 15 NOVEMBRE 2011

SAINT-AMARIN Réunion publique

L'asphyxie routière à l'heure du Scot

Les grandes lignes du Schéma de cohérence territoriale (Scot) ont donné lieu jeudi à Saint-Amarin à une longue séance de présentation (2 h 35). But recherché par les élus : apprécier l'avis de la population concernée, avant de poursuivre plus avant.



Dans la salle du bailli qui était loin d'être comble, des habitants se sont exprimés. Dans la vallée, ce qui domine les préoccupations, c'est la sous-traitance créée à Thann par le duo RN66/tram-train à qui s'est ajoutée depuis quelques mois, la réaffectation éventuelle d'un projet de grande déviation. « Elus et intervenants sont unanimes, le verrou thannois doit s'ouvrir. Comment ? Par le biais d'un tunnel court sous la voie ferrée au centre de Thann (trémie) ? Difficile à réaliser, a affirmé Jean-Pierre Baeumlér, maire de Thann et président du Pays Thur-Doller, le souci étant la cohabitation dans ce lieu de passage étroit, du chantier avec la circulation qu'il faudra maintenir.

« Nous devons mettre le paquet sur Bitschwiller-Willer »

Une déviation sous et par les montagnes ? Plus que problématique, « déliant », a dit Jacques Müller, maire de Walsch. Personne d'ailleurs ne s'est levé dans la salle pour défendre l'idée, le principal concerné, le conseiller général Werner ayant quitté les lieux au début de la réunion. Quant à Michel Sordi, député-maire de Cernay, il s'en dit pas plus, invité à une entrevue au ministère avec certains élus de la vallée et des Vosges, il s'était contenté, « a-t-il dit, d'écouter ». François Taccuard a parlé du problème des camions en transit

sur la RN 66 et du soutien que lui apporte M. Buttner, président du conseil général dans ce dossier.

Au final, manque d'argent, manque de solidarité entre élus, difficultés du terrain, délais et pertinence de l'ensemble ne plaident pas, avouons-le, pour une « grande déviation ». Joseph Peter, entrepreneur saint-amarnoïse établi à Vieuz-Thann, et Claude Walgenwitz, maire de Kruth, ont proposé d'inscrire au Scot, le percement d'un tronçon de tunnel s'embranchant du côté de Thann. Il aboutirait près du supermarché de Bitschwiller où la continuité serait assurée avec la déviation programmée jusqu'à Willer-Moosch « pour que dans 20 ans », a affirmé M. Walgenwitz, on ait abouti à une solution ».

« Nous devons mettre le paquet sur Bitschwiller-Willer », a prévenu M. Baeumlér.

Accroître la population de la vallée

Un certain nombre d'élus qui ont réfléchi au Scot estiment qu'il convient d'accroître la population de la vallée en y ajoutant de nouveaux habitants : 30 % de logements neufs, les abriterait tandis que le parc de 70 % de logements anciens serait à rénover. Pas indolore dans la consommation d'espace et de paysages, dans la zone agricole est mangée chaque semaine par l'immobilier, soit 66 ha/an. L'objectif du Scot est de ramener le chiffre à 53 ha/an. À l'aune de ces intentions, qu'en serait-il de l'autosuffisance alimentaire que d'anciens souhaitaient atteindre dans la vallée. Étant intervenu sur ce sujet, Daniel Walter, un habitant de Saint-Amarin, a rompu également une lance en faveur d'une filière bois dont on parle depuis des années mais qui tarde à naître. Et le même, de soulever la question du respect des chartes et autres engagements tel le SIBU voté et non appliqué notamment dans le domaine ferroviaire. Que vaudra ce Scot s'en est-il demandé, « qui va surveiller, qu'en est-il va se passer si un habitant en fait le constat ? » a-t-il dit.

Photo DVA

- Exposé des débats sur la thématique des transports et notamment sur l'axe de la RN66, lors d'une réunion publique à Saint-Amarin.
- Rappel des ambitions du projet de SCoT en matière d'accroissement de population et de rénovation de logements anciens pour les vallées.
- Les habitants sont informés de l'objectif du SCoT de diminuer de moitié la consommation d'espace sur les prochaines décennies.

Cernay : le Schéma de cohérence territoriale expliqué au public

La dernière réunion publique d'une série de quatre, destinées à présenter le Schéma de cohérence territoriale (Scot) a eu lieu mercredi à l'Espace Grün de Cernay.

De nombreux élus de Cernay et environs avaient pris place dans le public, ainsi que des représentants de communes voisines et des particuliers.

Jean-Pierre Baeumlér, maire de Thann et président du Pays Thur-Doller, Michel Sordi, député-maire de Cernay, et Jean-Paul Ormeier, conseiller régional, ont donné les grandes lignes d'un Scot et ont répondu aux questions. Le schéma en est encore au stade du diagnostic. Tel qu'il a été présenté mercredi, il soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses ou de solutions. Chaque action envisagée est immédiatement en interaction, voire en conflit avec une autre. C'est le cas pour le tram-train et le TER et pour la RN 66, « objets de bien des soucis » selon Jean-Pierre Baeumlér.

Une habitante de la vallée de la Doller évoque une éternuelle seconde retenue d'eau en amont du lac de Michelbach. Des agriculteurs d'Uffholtz s'inquiètent du rétrécissement des zones agricoles, au profit de l'urbanisation et des zones industrielles. D'autres espèrent le retour des petites entreprises dans les villages et d'autres encore aimeraient plus

d'intégrer tous les paramètres (travail et qualité de vie, déplacements et réduction du CO2, construction de logements et économie du foncier, transports et gain de temps, paysages et production d'énergie renouvelable pour améliorer la qualité de vie...) débouche sur une équation difficile à résoudre. Le mot cohérence, qui figure dans ce Scot, implique un juste équilibre entre les intérêts particuliers des communes et l'intérêt général d'un territoire.

Une exposition sur ces enjeux circule actuellement dans les 49 communes du territoire. Chacun peut la consulter dans les mairies et émettre un avis, une suggestion ou poser des questions.

Ces mêmes documents sont consultables sur le site internet du Pays : <http://www.pays-thur-doller.fr>

Sylvie Reiff



La dernière des quatre réunions publiques consacrées au projet de Scot s'est déroulée à l'Espace Grün, à Cernay. Photo S.R.

L'Alsace - 7.12.2011

- Les débats autour des orientations, des enjeux mais aussi les solutions ou réponses que pourraient apporter le SCoT sont régulièrement relayés par la presse locale.
- Le grand public et les élus sont informés du contenu du SCoT et des enjeux qu'il représente pour le territoire. Cet article permet de comprendre l'articulation du SCoT avec les autres documents, et notamment les PLU (document d'urbanisme communal)

► **Les journaux des Communautés de communes :**

Presque toutes les Communautés de communes du Pays Thur Doller ont relayé les informations relatives à l'élaboration du SCoT afin de tenir leur population informée des réflexions en cours. Pour illustrer cette démarche, quelques extraits du journal de la Communauté de communes de Cernay et Environs et du Pays de Thann sont proposés ci-dessous.

Cette démarche d'information a été mise en œuvre assez régulièrement au cours de l'élaboration du document.

Dans la Communauté de communes de Cernay et Environs



infos en bref :

Réunion publique sur le SCOT
Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), outil de planification, est élaboré par les acteurs d'un territoire et mis en place par décision d'élus locaux à l'échelle du Pays Thur-Doller.
Il constitue le cadre de référence pour les Plan d'occupation des sols (POS) et Plan local d'urbanisme (PLU). Il est en relation étroite avec les différentes politiques menées dans les domaines de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace d'une manière générale.

Pour mieux vous informer, prendre votre avis, une réunion publique est organisée :
Mercredi 30 novembre 2011 à 19h00 à l'Espace Grun de Cernay

La médiathèque est ouverte à tous les publics !
Rappelons que l'accès de la Médiathèque de Cernay est ouvert aux personnes à mobilité réduite grâce à des moyens adaptés (ascenseur notamment). Celle-ci dispose aussi d'un fonds de livres en grands caractères pour les malvoyants.

Recherche de bénévoles pour le portage à domicile
Avec l'association « Les Amis de la médiathèque », la Médiathèque propose un service de portage à domicile pour des personnes non valides. La Médiathèque est à la recherche de bénévoles pour assurer un portage régulier.

Expositions
Jusqu'au 16 novembre 2011 : « New-York city, la star », exposition de photographes de Paul Kaitzer. Dans le cadre de l'exposition est proposé un atelier de photographie gratuit et sur réservation au 03 89 75 40 26.
Une exposition de l'illustratrice Anne Crauzac
Du 5 décembre au 14 janvier : Exposition de dessins d'Anne Crauzac à partir du livre « J'ai grandi ici ». Anne Crauzac sera présente du 12 au 14 janvier 2012 pour des rencontres avec le public.

Programme culturel complet : Médiathèque, 15 rue James Barlier, 68700 Cernay, Tél. 03 89 75 40 26, site Internet www.mediathèque-cernay.com

Journal n°20 - Octobre 2011 : Encart dans le bulletin qui annonce la tenue d'une réunion publique

Puissance 4
Magazine de la Communauté de communes de Cernay et Environs

Un territoire en mouvement

En ce soir de septembre, en mairie de Thann, de nombreux élus et acteurs de la vie administrative, économique et sociale du Pays Thur-Doller sont présents, en présence du maître des lieux, Jean-Pierre Baumler, Maire de Thann. Il s'agit de mettre à jour, avec l'aide de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhouseenne, toutes les données qui concernent la vie des habitants du Pays Thur-Doller. Sont passés au crible : le tissu économique, les paramètres de l'habitat, les données concernant l'emploi, la démographie, les déplacements... Ceci constitue une première étape de diagnostic, pour les quatre communautés de communes qui forment pour le SCOT un territoire cohérent.

Un diagnostic précis
Faire l'inventaire de tous les chiffres du Pays aide les collectivités à se poser les bonnes questions dans tous les domaines de l'action humaine : faut-il encourager la construction individuelle, collective, semi-collective, et de préférence ou ? Comment répondre au mieux à un besoin de logement ? Si une zone économique fonctionne moins bien, comment (et où) prévoir l'implantation de nouvelles zones d'activités ? Si la population vieillit, ne faut-il pas dès maintenant prévoir un habitat, voire des services spécialisés, des moyens de transport adaptés ? Le territoire Thur-Doller doit faire

Le SCOT avance
La population et les activités du territoire des quatre communautés de communes du Pays Thur-Doller (Cernay&Environs, Pays de Thann, Vallée de la Doller, Vallée de Saint-Anaris) évoluent. Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) doit prendre en compte ces nouvelles données pour définir les grandes orientations de l'aménagement futur du territoire. Explications.

Pays des vallées de la Thur et de la Doller
Métropole intercommunales à finalité propre

face à plusieurs problématiques parfois contradictoires, avec une population qui vieillit et le nombre d'actifs qui semble augmenter ces dernières années, une demande de préservation de la qualité de vie et le souhait que l'économie se développe.

Le SCOT avance...

Objectifs du SCOT
Le Schéma de Cohérence Territoriale définit l'aménagement du territoire Thur-Doller et de ses 49 communes pour les 10 années à venir. Il est le suite au schéma directeur de 1995 qui avait pour objectif de faciliter les déplacements, favoriser le développement économique, offrir une meilleure réponse à la demande de logements...

Objectifs du SCOT
Le but essentiel du SCOT est de préciser et mettre en cohérence sur le territoire les politiques locales dans les domaines suivants : urbanisme, environnement, économie, commerce, habitat, déplacements, grands équipements, loisirs, patrimoine et paysages.

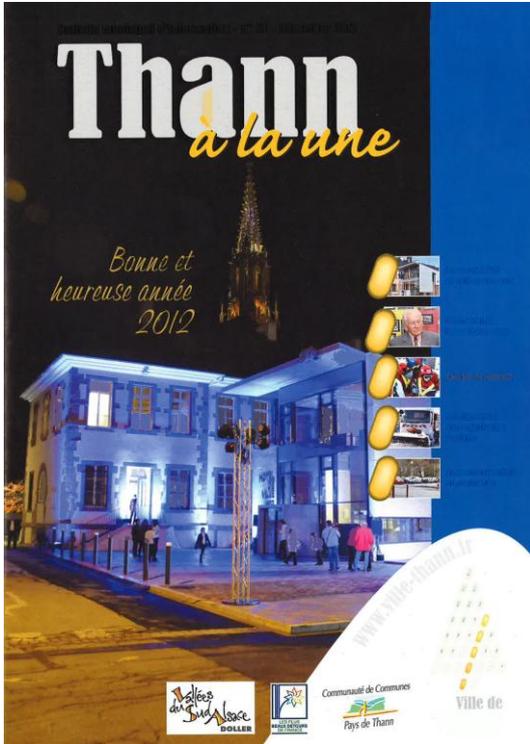
Les étapes de l'élaboration du SCOT Thur-Doller en bref
Durée prévisionnelle d'élaboration du SCOT : 3 ans de début 2009 à fin 2011
1. Diagnostic et enjeux : 8 mois jusque fin 2009
2. Projet d'aménagement et de Développement Durable : 8 mois jusque rentrée 2010
3. Document d'orientations générales : 7 mois, automne/hiver 2010-11
4. Dossier prêt pour « arrêt » : 3 mois, printemps 2011
PHASE ADMINISTRATIVE : copies accordées et enquête publique : 6 mois minimum
5. Dossier prêt pour « approbation » : début 2012

La partie publique du SCOT
En plus des réunions entre professionnels pour élaborer le SCOT, une campagne de consultation du grand public sera menée, sous la forme soit d'un tour d'horizon de réunions publiques, soit de réunions publiques. Des brochures d'information seront également envoyées par les Communautés de Communes pour que les citoyens puissent donner leur avis. Enfin, un accès direct à des pages Internet dédiées au projet sera ouvert pour favoriser l'expression des habitants.

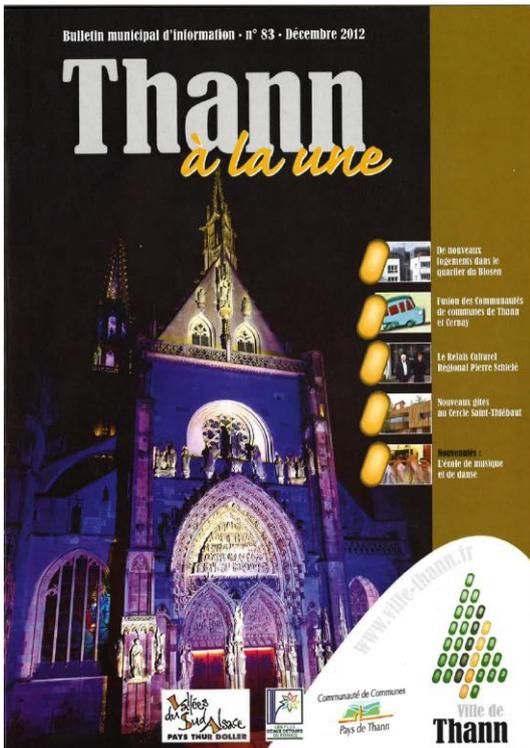
Journal n°17 - Décembre 2009 : Dossier consacré au SCOT avec un rappel des objectifs, les étapes et un premier calendrier.

Dans la Communauté de Communes du Pays de Thann

Bulletin intercommunal n°81 - Décembre 2011 : Annonce de l'exposition itinérante, du contenu et d'une date d'approbation du document au conditionnel (fin 2013).



Bulletin intercommunal n°83 - Décembre 2012 : Rappel des questionnements et réflexions en cours sur le territoire des 49 communes du Pays, des nouveautés de la loi Grenelle 2 et des documents en cours de rédaction (DOO et DAC).



Dans certaines communes

2011

AU COURANT DU BOURBACH

S'NIEDERBURBÄCHER HEFTLA



COMMUNE DE BOURBACH-LE-BAS

Intercommunalité

Séminaire

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE THUR DOLLER

Les initiés parlent de SCoT, les néophytes de schéma de cohérence, d'autres encore parlent de planification et d'urbanisme, mais pour tout le monde l'exercice est difficile : prendre la mesure de l'importance d'un tel document pour notre territoire, quelle relation entre ce document et la vie au quotidien des habitants ?

Au premier abord, cela ne semble pas évident, les problématiques sont complexes. Il faut essayer de se projeter dans l'avenir (environ 15 ans) et répondre collectivement à des questions du type :

- Où voulons-nous travailler demain ?
- Dans quel cadre / environnement voulons-nous vivre demain ?
- Quel type d'habitat pour moi demain, et lequel pour mes enfants ?
- Comment favoriser l'installation des jeunes sur le territoire ?
- Faut-il permettre le développement des zones commerciales ?
- Où accueillir les entreprises sur notre territoire, en zone d'activités, dans des zones mixtes habitat/activités ?
- Quelle agriculture pour demain ? Sur quels espaces ?
- Faut-il maintenir les coupures vertes entre les communes ?

En sachant que la réponse à une question a aussi des incidences sur d'autres thématiques... En effet, nous vivons sur un espace donné, qui fait environ 450 km², ce territoire doit accueillir différentes fonctions de manière simultanée, doit préserver les corridors écologiques, permettre la divergence des rivières, protéger les populations des risques, ...

Le SCoT, est comme son nom l'indique, un schéma de cohérence territoriale. Il faut donc définir les priorités pour Thur Doller et en fonction de celles-ci, privilégier tel ou tel type de développement... tout en limitant la consommation de l'espace.

Savez-vous que sur les 15 dernières années, c'est presque 1 hectare par semaine qui a été urbanisé (pour de l'habitat, des routes, des parkings, des entreprises, ...) presque 1 hectare par semaine qui a été prélevé sur le milieu agricole et naturel... Sommes-nous en capacité de nous développer encore et toujours à ce rythme-là ?

Que ce soit à l'échelle de nos communes ou de la France, le mot d'ordre national est de réduire la consommation du foncier... Il faut donc apprendre à se développer autrement, mieux et sur moins de terrain. Optimiser, densifier, ... quelques mots de vocabulaire à connaître.

Cette mission délicate, les élus du territoire s'y sont attelés, en engageant l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Il comprend plusieurs étapes : l'élaboration d'un diagnostic, la définition des enjeux du territoire, la rédaction d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable



(PROJ), l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), un Document d'Aménagement Commercial (DAC), l'ensemble constitue le SCoT.

En cette fin 2011, le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, en charge du SCoT, est en train d'écrire le DOO. Une exposition circule actuellement dans les communes, elle est également accessible via internet. Un cycle de 4 réunions publiques vient de s'achever.

Il est prévu d'achever l'écriture du DOO pour l'automne. Une présentation de son contenu fera l'objet d'un nouveau cycle de réunions publiques fin 2012. L'année 2013 sera consacrée à la concertation avec les représentants de l'Etat, de la Région, l'enquête publique... En principe, le SCoT sera approuvé pour fin 2013. Toute nouvelle demande d'urbanisme (neuf ou rénovation) devra donc être compatible avec le SCoT à partir de ce moment-là.

Vous aussi, vous pouvez participer à ce travail en transmettant vos idées et commentaires soit via le registre d'observations qui accompagne l'exposition, soit via un courrier électronique ou le formulaire de contact disponible sur le Net. Les documents de diagnostic et d'enjeux sont téléchargeables sur www.pays-thur-doller.fr, rubrique « aménagement du territoire ».

Fellerling

BULLETIN MUNICIPAL

Tous JANVIER 2012



ANNICK LUTENBACHER
Maire de Fellerling
et toute son équipe
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour l'année 2012.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE THUR DOLLER

Les initiés parlent de SCoT, les néophytes de schéma de cohérence, d'autres encore parlent de planification et d'urbanisme, mais pour tout le monde l'exercice est difficile : prendre la mesure de l'importance d'un tel document pour notre territoire, quelle relation entre ce document et la vie au quotidien des habitants ?

Au premier abord, cela ne semble pas évident, les problématiques sont complexes. Il faut essayer de se projeter dans l'avenir (environ 15 ans) et répondre collectivement à des questions du type :

- Où voulons-nous travailler demain ?
- Dans quel cadre / environnement voulons-nous vivre demain ?
- Quel type d'habitat pour moi demain, et lequel pour mes enfants ?
- Comment favoriser l'installation des jeunes sur le territoire ?
- Faut-il permettre le développement des zones commerciales ?
- Où accueillir les entreprises sur notre territoire, en zone d'activités, dans des zones mixtes habitat/activités ?
- Quelle agriculture pour demain ? Sur quels espaces ?
- Faut-il maintenir les coupures vertes entre les communes ?

En sachant que la réponse à une question a aussi des incidences sur d'autres thématiques... En effet, nous vivons sur un espace donné, qui fait environ 450 km², ce territoire doit accueillir différentes fonctions de manière simultanée, doit préserver les corridors écologiques, permettre la divergence des rivières, protéger les populations des risques, ...

Le SCoT, est comme son nom l'indique un schéma de cohérence territoriale. Il faut donc définir les priorités pour Thur Doller et en fonction de celles-ci, privilégier tel ou tel type de développement... tout en limitant la consommation de l'espace.

Savez-vous que sur les 15 dernières années, c'est presque 1 hectare par semaine qui a été urbanisé (pour de l'habitat, des routes, des parkings, des entreprises, ...) presque 1 hectare par semaine qui a été prélevé sur le milieu agricole et naturel... Sommes-nous en capacité de nous développer encore et toujours à ce rythme-là ?

Que ce soit à l'échelle de nos communes ou de la France, le mot d'ordre national est de réduire la consommation du foncier... Il faut donc apprendre à se développer autrement, mieux et sur moins de terrain. Optimiser, densifier, ... quelques mots de vocabulaire à connaître.

Cette mission délicate, les élus du territoire s'y sont attelés, en engageant l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Il comprend plusieurs étapes : l'élaboration d'un diagnostic, la définition des enjeux du territoire, la rédaction d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PAD), l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), un Document d'Aménagement Commercial (DAC). L'ensemble constitue le SCoT.

En cette fin 2011, le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, en charge du SCoT, est en train d'écrire le DOO. Une exposition circule actuellement dans les communes, elle est également accessible via internet. Un cycle de 4 réunions publiques vient de s'achever.

Il est prévu d'achever l'écriture du DOO pour l'automne. Une présentation de son contenu fera l'objet d'un nouveau cycle de réunions publiques fin 2012. L'année 2013 sera consacrée à la concertation avec les représentants de l'Etat, de la Région, l'enquête publique... En principe, le SCoT sera approuvé pour fin 2013. Toute nouvelle demande d'urbanisme (neuf ou rénovation) devra donc être compatible avec le SCoT à partir de ce moment-là.

Vous aussi, vous pouvez participer à ce travail en transmettant vos idées et commentaires soit via le registre d'observation qui accompagne l'exposition, soit via un courrier électronique ou le formulaire de contact disponible sur le net. Les documents de diagnostic et d'enjeux sont téléchargeables sur www.pays-thur-doller.fr rubrique « aménagement du territoire ».



► Une exposition publique :

Conformément au point 3.2 de la délibération précisant les modalités de concertation, le diagnostic et les enjeux du territoire du Pays Thur Doller a fait l'objet d'une exposition publique.

Composée de 11 panneaux, cette exposition, a été réalisée en 6 exemplaires en format 120x80 rigide, 4 exemplaires en format 60x80 rigide et 1 exemplaire en format Roll Up.

Itinérante, elle a sillonné dans toutes les 49 communes (voir lieux et dates ci-contre). Elle est également accessible en ligne, tout comme un formulaire spécifique de contact pour que les personnes puissent y mentionner leur remarques ou observations.

Lieux et dates de présentation :

- Commune d'Uffholtz du 08/11/2011 au 18/11/2011
- Commune de Wattwiller du 21/11/2011 au 25/11/2011
- Commune d'Urbès du 28/11/2011 au 01/12/2011
- Commune de Cernay du 28/11/2011 au 02/12/2011
- Commune d'Oderen du 28/11/2011 au 02/12/2011
- Commune d'Husseren-Wesserling du 28/11/2011 au 02/12/2011
- Commune de Kruth du 05/12/2011 au 09/12/2011
- Commune de Malmerspach du 05/12/2011 au 09/12/2011
- Commune de Steinbach du 05/12/2011 au 12/12/2011
- Commune de Fellingring du 12/12/2011 au 16/12/2011
- Commune de Moosch du 19/12/2011 au 23/12/2011
- Commune de Saint-Amarin du 19/12/2011 au 23/12/2011
- Commune de Wildenstein du 02/01/2012 au 06/01/2012
- Commune de Geishouse du 09/01/2012 au 13/01/2012
- Commune de Goldbach-Altenbach du 09/01/2012 au 13/01/2012
- Commune de Vieux-Thann du 05/03/2012 au 19/03/2012
- Commune de Bistchwiller-lès-Thann du 19/03/2012 au 30/03/2012
- Commune d'Aspach-le-Bas du 19/03/2012 au 30/03/2012
- Commune de Michelbach du 19/03/2012 au 30/03/2012
- Commune de Roderen du 19/03/2012 au 30/03/2012
- Commune de Bourbach-le-Haut du 02/04/2012 au 13/04/2012
- Commune de Leimbach du 02/04/2012 au 13/04/2012
- Commune d'Aspach-le-Haut du 02/14/2012 au 13/04/2012
- Commune de Bourbach-le-Bas du 16/04/2012 au 22/04/2012
- Commune de Schweighouse-Thann du 16/04/2012 au 22/04/2012
- Commune de Rammersmatt du 24/04/2012 au 04/5/2012
- Commune de Willer-sur-Thur du 02/05/2012 au 13/05/2012
- Commune de Thann du 11/05/2012 ou 25/05/2012
- Commune de Sentheim du 28 au 29/04/2012 et du 12 au 13/05/2012

29 communes sur les 49 du Pays Thur Doller ont accueilli l'exposition et produit une attestation de présentation au public avec dates et lieux d'exposition.

Qu'est-ce qu'un SCoT?

Une stratégie d'organisation du territoire

Le SCoT est un document de planification territoriale qui définit les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire pour une période de 10 à 15 ans. Il est élaboré par les communes membres du SCoT et approuvé par le conseil communautaire.

Les objectifs

- Organiser l'espace et le territoire.
- Assurer la cohésion territoriale.
- Prévoir les besoins en matière de logement, d'équipement, de services, de transports, etc.
- Protéger l'environnement et le patrimoine.

Le rôle du SCoT

Le SCoT est un document de planification territoriale qui définit les orientations stratégiques de l'aménagement du territoire pour une période de 10 à 15 ans. Il est élaboré par les communes membres du SCoT et approuvé par le conseil communautaire.

Le territoire dans ses grandes lignes

Situation géographique

Le territoire du SCoT est situé dans le sud-ouest de la France, dans le département de la Gironde. Il est limité au nord par le département de la Dordogne, à l'est par le département de la Gironde, au sud par le département de la Gironde, et à l'ouest par le département de la Gironde.

Tout le territoire est concerné par l'influence de plusieurs agglomérations

Le territoire du SCoT est situé dans le sud-ouest de la France, dans le département de la Gironde. Il est limité au nord par le département de la Dordogne, à l'est par le département de la Gironde, au sud par le département de la Gironde, et à l'ouest par le département de la Gironde.

Diagnostic: Urbanisation et potentiel d'accueil

Le territoire est un territoire d'habitat dispersé

Le territoire du SCoT est un territoire d'habitat dispersé, caractérisé par une faible densité de population et une répartition inégale de la population sur le territoire.

Le territoire est un territoire d'habitat dispersé

Le territoire du SCoT est un territoire d'habitat dispersé, caractérisé par une faible densité de population et une répartition inégale de la population sur le territoire.

Diagnostic: Richesses humaines et résidentielles

Augmentation de la population et vieillissement

Le territoire du SCoT connaît une augmentation de la population et un vieillissement de la population, ce qui a des conséquences sur les services et les équipements.

Un relief diversifié, mais des tensions en matière d'habitat

Le territoire du SCoT est caractérisé par un relief diversifié, ce qui a des conséquences sur l'habitat et les services.

Les enjeux

- Adapter les services et les équipements à la population vieillissante.
- Adapter l'habitat aux contraintes du relief.

Diagnostic: Economie, tourisme et agriculture

Multitude et spécialisation des activités économiques

Le territoire du SCoT est caractérisé par une multitude d'activités économiques, allant de l'agriculture à l'industrie, en passant par le tourisme.

Les enjeux

- Adapter les services et les équipements aux différentes activités économiques.
- Adapter l'habitat aux contraintes des différentes activités économiques.

Diagnostic: Déplacements et transports

Des déplacements contraints par les vallées

Le territoire du SCoT est caractérisé par des déplacements contraints par les vallées, ce qui a des conséquences sur les services et les équipements.

Les enjeux

- Adapter les services et les équipements aux contraintes des déplacements.
- Adapter l'habitat aux contraintes des déplacements.

Diagnostic: Synthèse de l'analyse territoriale

Les enjeux

- Adapter les services et les équipements aux contraintes du territoire.
- Adapter l'habitat aux contraintes du territoire.

Les défis

- Adapter les services et les équipements aux contraintes du territoire.
- Adapter l'habitat aux contraintes du territoire.

Etat initial de l'environnement

Un territoire où la diversité des paysages haut-niveaux est représentative

Le territoire du SCoT est caractérisé par une diversité de paysages haut-niveaux, ce qui a des conséquences sur l'environnement et le patrimoine.

Les enjeux

- Adapter les services et les équipements à la diversité des paysages.
- Adapter l'habitat aux contraintes de la diversité des paysages.

Etat initial de l'environnement

Un véritable château de'eau

Le territoire du SCoT est caractérisé par un véritable château de'eau, ce qui a des conséquences sur l'environnement et le patrimoine.

Les enjeux

- Adapter les services et les équipements à la diversité des paysages.
- Adapter l'habitat aux contraintes de la diversité des paysages.



► La télévision locale : 

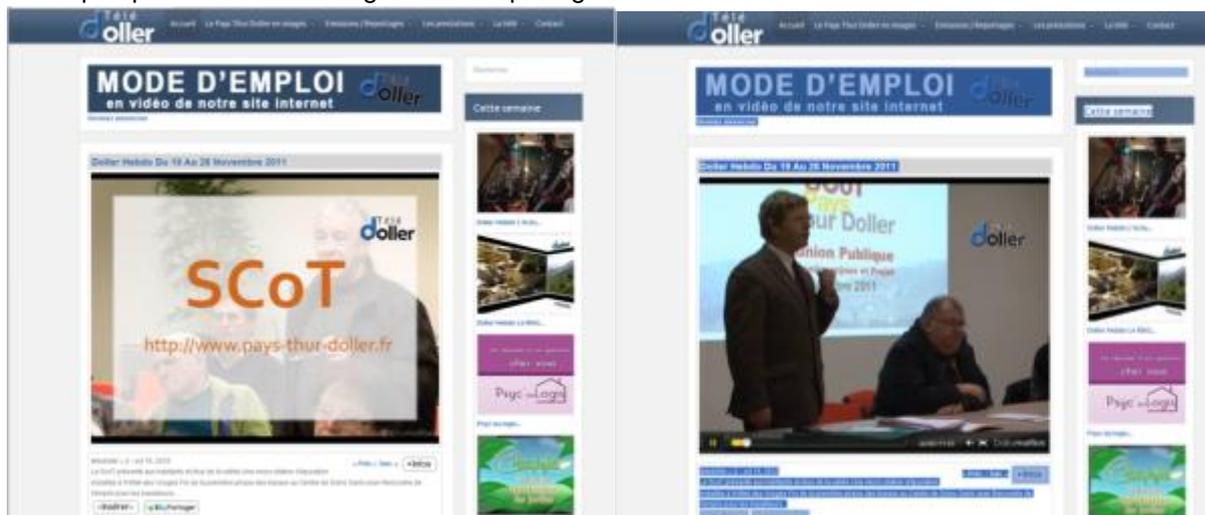
Dans le cadre des réunions publiques un reportage a été réalisé par Télé Doller, la télévision locale qui a pour mission d'assurer la réalisation et la diffusion des programmes :

- Dans la vallée de La Doller : sur le câble analogique en branchant directement votre poste de télévision sur votre prise câblée
- En Alsace : réseau Numéricâble canal 97 (nécessite un abonnement et un démodulateur)
- Partout dans le monde : sur internet www.tele-doller.com, Facebook et Dailymotion.

Ce reportage a été diffusé dans la rubrique « Doller Hebdo Du 19 Au 26 Novembre 2011 » :

http://www.dailymotion.com/video/xmexv7_doller-hebdo-du-19-au-26-novembre-2011_news

Voici quelques extraits en images de ce reportage :





Deux autres sujets ont été réalisés :

- Début 2011 (semaine 08) sur la réforme territoriale avec Jean-Pierre Baeumler sur le site de l'Embarcadère.
- En avril 2013, sur la réunion publique du DAC dans la rubrique Agenda n°11 – L'agenda des sorties dans le Pays Thur Doller du 23 au 29 avril.



<http://www.tele-doller.com/accueil-tele-doller/viewvideo/687/lagenda-des-sorties/agenda-nd11-lagenda-des-sorties-dans-le-pays-thur-doller-du-23-au-29-avril#.UXaboal0yul>

Cette chaîne a constitué un vecteur d'information complémentaire à la presse écrite notamment intéressant pour relayer la tenue et le résumé de certaines réunions relatives au SCoT

6.2. Une concertation enrichie par la participation du public

« Le public pourra...faire connaître ses observations en les consignand dans les registres ouverts à cet effet dans les locaux susmentionnés ou par courrier adressé au Syndicat Mixte au 5 rue Gutenberg à Vieux-Thann » *Extrait de la délibération du Comité syndical du 25 janvier 2008*

► La communication des documents au grand public :

- **La libre consultation des documents dans l'ensemble du territoire**

La mise en œuvre d'un véritable droit de réponse offert à la population suppose une information préalable de celle-ci, afin qu'elle puisse connaître le contenu du projet en temps réel et réagir en conséquence. Cette condition préalable a été satisfaite par le maître d'ouvrage qui a tenu à la disposition de la population l'ensemble des études et documents relatifs à l'avancement de l'élaboration du SCoT, et ce, pendant toute la durée de son élaboration, jusqu'à l'arrêt du projet.

Ces dossiers ont été mis à la disposition du public au siège de chacune des Communautés de communes et au siège du syndicat mixte du SCoT, avec des registres de concertation à disposition.

C'est sur cette base que les habitants ont pu prendre connaissance du projet de manière approfondie (en plus du relais constitué par les médias locaux) afin de faire part de leurs remarques conformément aux modalités de concertation arrêtées.

Il n'a pas eu de demande particulière émanant du grand public.

- **L'accès aux documents via Internet**

Par ailleurs, le site Internet dédié au Pays Thur Doller permet de consulter en ligne la plupart des documents liés à l'élaboration du SCoT à l'adresse suivante :

<http://www.pays-thur-doller.fr/>

Le site web du SCoT du Pays Thur Doller se compose de cinq rubriques principales.

La rubrique « *Qu'est-ce qu'un SCoT* » vise à expliquer au grand public ce qu'est un schéma de cohérence territoriale, les objectifs, les questionnements auxquels le projet devra répondre, les rapports obligatoires à produire, ainsi que les liens pour accéder à certains outils de communication et de concertation réalisés.

La rubrique « *Les étapes d'un SCoT* » présente les étapes de la procédure et surtout les documents correspondants qui devront être produits (Rapport de présentation, PADD et DOO).

L'exposition sur le SCOT est en ligne !

Pour vous informer sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Thur Doller, venez consulter en ligne et télécharger l'exposition grand public en [cliquant ici!](#)

Une réaction, un avis à partager, laissez-nous vos commentaires grâce au formulaire ci-dessous !

Nom

Prénom

Commune

Mail

Donnez votre avis ici *

La rubrique « *Exposition réunions publiques* » permet au visiteur du site de télécharger l'exposition grand public présentée fin 2011 et début 2012, mais également de réagir, donner un avis ou laisser un commentaire via un formulaire.



Plan du site Web consacré au SCoT du Pays Thur Doller

La quatrième rubrique « *Etat d'avancement* » est particulièrement renseignée avec le choix des bureaux d'études, l'organisation d'ateliers participatifs, le diagnostic de territoire (téléchargeable), l'état initial de l'environnement (téléchargeable), les 7 axes de développement du projet, le PADD (téléchargeable), le DOO (rappel des 5 ambitions), ainsi que les dates de consultation de la population (printemps 2013).



Vous êtes ici > Accueil > Accès direct > Aménagement du territoire > Etat d'avancement

ETAT D'AVANCEMENT DU SCOT THUR DOLLER

Le SCOT Thur Doller est élaboré à l'échelle des 49 communes du Pays. Il définira l'aménagement du territoire pour les 10 années à venir. Son élaboration est prévue sur 3 ans de 2009 à 2011.

- Choix des bureaux d'études**
 L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) et au bureau d'étude Ecoscop basé à Fellingering pour la partie dédiée à l'évaluation environnementale.
- Organisation d'ateliers participatifs**
 Des ateliers thématiques à destination du grand public ont été organisés début de l'automne 2009. Ces réunions avaient pour objectifs d'informer mais surtout d'expliquer certains points clés de la problématique SCOT. Les 4 thématiques abordées étaient les suivantes:
 - Les positionnements stratégiques et les polarités (l'accueil d'habitants, le positionnement économique, le positionnement commercial, etc.)
 - L'usage du sol
 - Le cadre de vie et l'attrait résidentiel et touristique
 - La mobilité (la desserte en transports collectifs, les infrastructures mode doux, l'inter-modalité, la place de l'automobile, le Plan Climat Territorial, etc.)
- Le diagnostic de territoire**
 Les études diagnostic sont en cours de réalisation par les bureaux d'études. Il s'agit tout d'abord de visualiser les forces et les faiblesses du territoire ainsi que les impacts du développement sur l'environnement.

La phase d'élaboration du projet (PADD) sera réalisée au premier trimestre 2010. Ensuite, le document d'orientations générales sera élaboré.

Vous êtes ici > Accueil > Accès direct > Aménagement du territoire > SCOT > Actuellement en ligne

Documents actuellement en ligne (cliquez pour télécharger)

- Bureau - 19 Octobre 2011 :**
 DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)
 MUT (Mutations Urbaines du Territoire)
- Réunions publiques - Novembre 2011 :**
 Affiche de présentation des réunions
 Diagnostic, Enjeux et Projets
- Réunions thématiques - Novembre 2011**
 Tourisme
 Paysages, agriculture, Trame verte et bleue
 Eau, ressources naturelles, risques, énergies renouvelables
 Economie
 Habitat et offre résidentielle
 Transports et déplacements
 Energies
- Bureau - 9 Juin 2011**
 DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) : démarche et méthodes
- Conseil du 3 Décembre 2010**
 Elaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
 Présentation du PADD



Enfin, la rubrique « *Actuellement en ligne* » permet au grand public d'accéder directement à l'ensemble des documents relatifs au projet de SCoT au format PDF, mais aussi aux comptes rendus de réunions.

Les pages consacrées au SCoT sur le site du Pays Thur Doller ont été consultées par 8000 personnes depuis la mise en ligne de ce dossier en 2010.

Statistiques de consultation des pages liées au SCoT Thur Doller

| Nombre de vues par année | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | TOTAL |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| Aménagement du territoire | 1221 | 738 | 639 | 187 | 2785 |
| SCOT | 251 | 347 | 362 | 100 | 1060 |
| - C'est quoi un SCOT ? | 309 | 291 | 389 | 129 | 1118 |
| - Les étapes d'un SCOT | 104 | 109 | 90 | 30 | 333 |
| - Exposition Réunions Publiques | | 38 | 128 | 27 | 193 |
| - Etat d'avancement | 189 | 241 | 198 | 58 | 686 |
| - Actuellement en ligne | | | 95 | 90 | 185 |
| Programme Local de l'Habitat | 170 | 172 | 123 | 34 | 499 |
| Documents à télécharger | 283 | 324 | 422 | 114 | 1143 |
| Total | 2527 | 2260 | 2446 | 769 | 8002 |

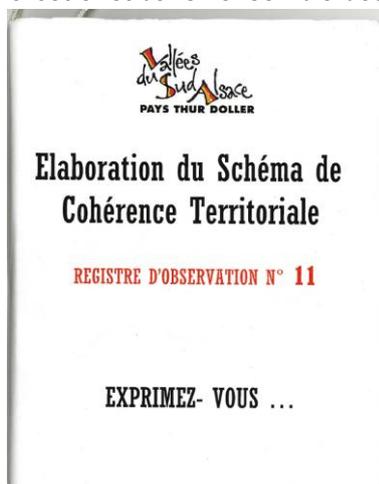
► La participation de la population et des acteurs du territoire :

• Les registres ouverts

La population a pu donner son avis ou faire des propositions quant à la démarche et à l'exposition sur le SCoT du Pays Thur Doller dans le cadre des registres ouverts à cet effet dans l'ensemble des Communautés de communes du SCoT.

Seulement 7 personnes se sont exprimées dans les registres d'observation liée à l'exposition.

La presse a cependant communiqué sur l'ouverture des registres dans les Communautés de communes, accompagnés de l'ensemble des études et documents relatifs à l'élaboration du SCoT et consultables aux heures d'ouvertures des établissements publics.



REVUE DE PRESSE

DNA du 4.3.2012



• Les réunions publiques

« Avant l'arrêt du projet par le Comité syndical, sera organisée une réunion publique de présentation des études et du projet.

A l'occasion de cette réunion, les observations du public seront consignées dans un compte rendu qui sera joint au dossier tenu à disposition au siège du Syndicat Mixte. » *Extrait de la délibération du Comité syndical du 25 janvier 2008*

Les réunions publiques qui se sont tenues sont les suivantes :

- Présentation du SCoT sous toutes ses facettes, réunion publique le **21 mai 2013** à l'Hôtel de Ville de Thann.
- Présentation du Document d'Aménagement Commercial (DAC) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le **26 avril 2013** à 19h (Hôtel de ville à Thann).
- « Thur Doller 2024, une vision d'avenir à partager », réunions publiques du SCoT :
 - Mercredi **9 novembre 2011** à l'Hôtel de Ville de Thann à 19h,
 - Jeudi **10 novembre 2011** à la Maison du Bailli à Saint-Amarin à 18h30,
 - Mardi **15 novembre 2011** à La Source à Dolleren à 18h30,
 - Mercredi **30 novembre 2011** à l'Espace Grün à Cernay à 19h.

Ces 4 réunions publiques ont permis de présenter les diagnostics et les enjeux attachés au territoire, ainsi que les premiers éléments du projet de SCoT. L'annonce des réunions publiques a largement été couverte par la presse écrite, des affichages en mairies, aux sièges des communautés de communes.

Ce rappel est important car il permet de constater que l'ensemble des réunions publiques se sont tenues en amont de l'adoption du DOO, laissant au public l'occasion de participer à l'élaboration du projet pour le territoire dans le cadre de la concertation.

Plusieurs cycles d'ateliers et réunions thématiques se sont déroulés :

- 29 septembre 2009 - Maire de Thann : Les positionnements stratégiques et les polarités et le cadre de vie et l'attrait résidentiel et touristique
- 6 octobre 2009 - Burnhaupt-le-Bas - L'usage du sol et la mobilité
 - ➔ *Deux ateliers pour alimenter les diagnostics.*

- Ateliers PADD :
 - 25 mars 2010 : Structuration du territoire
 - 14 avril 2010 : foncier
 - 23 avril 2010 : Société – cadre de vie
 - 26 mai 2010 : Energie – Territoire Durable
 - 10 juin 2010 : Présentation de scénarios
 - ➔ *Cinq ateliers pour construire le PADD et donc le projet du SCoT.*

- Réunions thématiques DOO :
 - Transports et déplacement : mercredi 30 novembre 2011 à 9h
Partenaires associés : RFF, SNCF, CG68, CC, PNRBV, Région, DREAL, DDT 68....
 - Eau : mercredi 16 novembre 2011 à 14h30
Partenaires associés : Agence de l'eau, Collectivité assainissement, collectivités AEP, CG68, Syndicat Aménagement rivière, SAGE, SM Michelbach, PNRBV, DREAL, DDT68
 - Economie : mardi 29 novembre 2011 à 14h30
Partenaires associés : CCI, CMA, CC/Eco, DDT68...
 - Agriculture, Trame verte et Bleu, Paysages / mercredi 16 novembre à 9h30
Partenaires associés : PNRBV, Région, DREAL, DDT68, Chambre agriculture, CG68, CC....
 - Tourisme – UTN / jeudi 3 novembre 2011 à 9h30
Partenaires associés : SM du Markstein, SM du Ballon d'Alsace, SM Lac de Kruth, PER Mémoire, Réseau de Gites, CC/Tourisme, CG68...
 - Habitat et Offre résidentielle / mardi 29 novembre 2011 à 9h30
Partenaires associés : Adil/OHD, Plan Climat, REDD et PLH, Domial et autres bailleurs, OPHLM Thann, DDT68...
 - ➔ *6 réunions thématiques afin de rencontrer les partenaires sur des points précis et de vérifier les modalités de passage de la phase PADD à la phase DOO*

► Evaluation de la concertation avec le public :

L'information du grand public sur l'élaboration du SCoT a été bien présente durant toute la durée de l'élaboration du document, relayée par la presse écrite, ainsi que la télévision locale. Les élus locaux via les communes et les communautés de communes ont constitué un important relais dans cette information, même si selon les territoires la dynamique a été très différente, notamment au niveau de l'exposition, très peu relayée dans la Vallée de la Doller.

Le public a disposé de l'ensemble des documents relatifs à l'élaboration du SCoT en temps réel, disponibles en libre consultation dans chaque communauté de commune et accessibles via Internet sur le site dédié au SCoT du Pays Thur Doller.

Par ailleurs, le public a été invité à participer aux réunions publiques dont la tenue a été relayée via la presse, certains sites internet et bulletins communaux, ainsi que le site du Pays Thur Doller.

A noter que davantage de réunions publiques ont été organisées que ne le prévoyait les modalités de concertation (Point 3. de la délibération du conseil syndical du 25 janvier 2008).

Enfin, il a pu participer à l'élaboration du projet en émettant des remarques dans les registres prévus à cet effet et mis à disposition conformément aux modalités de concertation.

Au considérant de ces mises en œuvre, le Comité syndical du SCoT du Pays Thur Doller a bien respecté l'ensemble des modalités de concertation qu'il s'était lui-même fixé vis-à-vis du public lors de la séance du 25 janvier 2008.

6.3. Une concertation aboutie grâce aux rencontres avec les acteurs du territoire

► Des acteurs et des partenaires diversifiés pour une exhaustivité de la concertation :

Les différents acteurs et partenaires ont été rencontrés au démarrage de la procédure d'élaboration, en amont de toute étape décisionnelle. Il s'agit notamment des grandes collectivités, du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, des services de l'Etat, ...

Ces contacts ont permis tant de présenter la démarche d'élaboration que de recueillir leurs visions et enjeux sur le territoire du SCoT du Pays Thur Doller.

Les Chambres consulaires ainsi que les associations de développement touristique ont été consultées à chaque étape de l'élaboration du schéma (diagnostic, PADD, DOO).

In fine, il n'y a pas eu de demande particulière émanant des associations et des partenaires.

► Les échanges avec les Personnes Publiques Associées (PPA) :

5 réunions ont permis d'échanger et de recueillir les avis des Personnes Publiques Associées au projet de SCoT. Celles-ci se sont tenues les 21 janvier et 21 mai 2010, le 17 février 2009, le 12 septembre 2012 ainsi que le 26 avril 2013. Les remarques émises par les Personnes Publiques Associées au projet de SCoT ont été prises en compte dans la démarche.

La présentation du porter à connaissance de l'Etat a été faite le 26 mars 2010.

► Les échanges et concertations avec les communes et communautés de communes :

- Diagnostic participatif : juillet 2009 avec les communautés de communes
- Travail sur le PADD : septembre/octobre 2010 et décembre 2010
- Concertation/construction des cartes du « temps zéro » : mai 2012 et juin 2012
- Un bureau SCoT, le 21 février 2012, consacré à une présentation des objectifs communaux (invitation faite aux 49 communes)
- Présentation et travail sur le DOO : avril 2013 (Communauté de Communes)

► Le SCoT : une démarche d'élaboration intégrée favorable à la concertation :

La transversalité du SCoT a nécessité la participation du Comité syndical à différentes démarches afin d'inscrire le projet de territoire en compatibilité avec les autres politiques territoriales ou sectorielles.

Ainsi, le Syndicat mixte du SCoT du Pays Thur Doller a participé aux démarches suivantes :

- la révision de la charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges ;
- la démarche Entr'SCoT (réseau des SCoT du Haut-Rhin) : 20/03/2008, 05/06/2008...
- la démarche inter-SCoT (réseau des SCoT du Haut-Rhin) : 21/10/2008...
- les travaux de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), ainsi que la Directive « Inondation » ;
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Alsace ;
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Doller ;
- les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) à Thann, Vieux-Thann et Cernay ;
- le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CC de la Vallée de Saint-Amarin ;
- le Document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000 « Vallée de la Doller » ;
- l'observatoire Tram-Train ;

- les réunions de travail sur l'évaluation du foncier (Chambre d'Agriculture 68 et Conseil Régional d'Alsace) en 2010 ;
- les réunions publiques pour les SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, du Sundgau et de la Région Mulhousienne en 2010 ;
- plusieurs Rencontres Nationales des SCoT : 06/2010, 06-07/2011, 06/2013 ;

► Réunions des principales instances du Syndicat Mixte pour le SCoT du Pays Thur Doller

- le Conseil Syndical : 09/12/2011, 23/03/2012, 22/06/2012, 12/10/2012, 14/12/2012, 01/02/2013, 10/04/2013, 25/06/2013 ;
- les réunions de bureau :
 - 4 en 2010,
 - 3 en 2011,
 - 11 en 2012 et 5 réunions DAC,
 - 11 en 2013.
- le Conseil de Développement : 02/05/2012 et 07/05/2013

Le Conseil syndical du SCoT du Pays Thur Doller, maître d'ouvrage du SCoT a respecté l'ensemble des modalités de concertation qu'il s'était lui-même fixé lors de la délibération du 25 janvier 2008.

En outre, il a mis en œuvre les conditions nécessaires pour élaborer le SCoT dans le cadre d'une démarche participative et intégrée avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire et des territoires voisins afin d'aboutir à un projet de planification pertinent et cohérent avec les autres plans et programmes et surtout répondant aux besoins du territoire.